

**CENTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DU KURDISTAN  
C.R.S.K.**

Association de Loi 1901 RDA N°W212005346, 4 Rue de Saverne, 21500 DIJON France

Dr Ali KILIC  
Président  
[dralikilic@yahoo.fr](mailto:dralikilic@yahoo.fr)  
Télé. 0631556896

Dijon le 06 08 2012

**JUSTICE ET LIBERTE POUR LA SOCIOLOGUE  
PINAR SELEK**



Prof. Dr . Catherine Bréchnac,  
Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences  
Académie des sciences  
23,quai de Conti,75006 PARIS

Madame le Secrétaire Perpétuel,

J'ai l'honneur de solliciter votre intervention auprès du CODHOS conformément à la déclaration Universelle des Droits de l'Homme, pour qu'il intervienne auprès des autorités de Turquie au sujet de Sociologue PINAR,SELEK.

Cette chercheuse est arrêtée en 1998 en Turquie, soumise à la torture physique, emprisonnée pendant deux ans et demi en raison de ses recherches

sociologiques sur la question Kurde. Depuis quatorze ans elle fait l'objet d'une torture psychologique. Son procès n'est pas encore terminé. En raison de vices de forme, une nouvelle audience doit se tenir dans le cadre de l'affaire du Marché égyptien (1998), pour laquelle la sociologue Pinar Selek a déjà été acquittée trois fois, mais l'audience en date du 1<sup>er</sup> août 2012 à 10 heures, à la 12<sup>e</sup> Haute cour criminelle d'Istanbul, à Çaglayan a été renvoyée au mois de novembre 2012. Cette situation, est une négation de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Je pense que, **«Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable, par un tribunal indépendant et impartial, établi par la loi, qui décidera, soit des contestations sur ses droits et obligations de caractère civil, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.»** Malgré que la Sociologue Pinar Selek ayant été acquittée trois fois au cours des quatorze années écoulées, la prolongation indéfinie de cette affaire est une véritable torture psychologique. Il faut rappeler qu'au cours de la dernière audience de cette affaire tortueuse, le Procureur a asséné un nouveau diktat en requérant une sentence de prison à perpétuité aggravée, considérant le jugement Précédent comme « nul et non avenue ». Ce réquisitoire a été accueilli très négativement par les autorités légales et l'opinion publique.

Madame le Secrétaire Perpétuel,

Comme vous le savez, la plupart des gouvernements ont signé un ou plusieurs textes instituant des règles internationales de protection des droits de l'homme. Le plus connu est la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme proclamée par les Nations Unies en 1948. Cependant, nombreux sont aussi les gouvernements qui, bien qu'ayant ratifié ces accords, en violent régulièrement Les dispositions. Les violations les plus fréquentes concernent le respect de L'intégrité physique et mentale de la personne humaine (torture, conditions de Détention dégradantes, absence de soins médicaux), le droit à la liberté D'expression et d'opinion, l'application des règles de procédure judiciaire (Détention arbitraire, absence de communication avec un avocat), c'est le cas de Turquie où la Sociologue PINAR SELEK, est soumise à la torture physique et psychologique plus terrible depuis quatorze ans.

La sociologue PINAR SELEK a déclaré que *«la plus grande torture que J'ai subie était la menace, si je ne faisais pas ce qu'ils voulaient, que soient Arrêtés les enfants des rues et les travestis, qu'ils soient torturés et exposés aux Médias. Moi-même, pour me tirer de leurs griffes et continuer mon combat dans Des conditions physiques acceptables, et surtout pour ne faire aucun tort à mes Proches, j'ai accepté de signer une déclaration qui ne pouvait faire de tort qu'à*

*Moi-même. Je savais très bien que cette déclaration rendrait évidente l'absurdité De ce qu'on me reprochait : avoir collaboré avec les personnes [du PKK] que J'avais interviewées pour mes recherches. En prison, je ne me souviens de l'instruction que comme d'un cauchemar assez vague. Mais ce sentiment de m'être tirée de leurs griffes m'est resté clairement en mémoire.»* Alors que la Convention interdit la torture : « Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.. « Toute personne a droit à la liberté et à la sûreté. Nul ne peut être privé de sa liberté,»La Convention des Nations Unies contre la torture, entrée en vigueur le 26 juin 1987, selon l'article 1 de cette Convention : ... le terme « torture » désigne tout acte par lequel **une douleur ou des souffrances aiguës**, physiques ou mentales, sont **intentionnellement infligées** à une personne **aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit** » (accentuation en gras rajoutée). De ce qui précède, il est possible de dégager les éléments essentiels qui constituent la torture :

- le fait d'infliger une douleur ou des souffrances aiguës, physiques et mentales
- le fait d'infliger intentionnellement ou délibérément une douleur ;
- la poursuite d'un but précis, qu'il s'agisse d'obtenir des renseignements, d'infliger une peine ou d'intimider.

Je pense que les actes de violence physique et mentale commis sur la personne de sociologue PINAR SELEK , pris dans leur ensemble, ont provoqué des douleurs et des souffrances « aiguës » et revêtent un caractère particulièrement grave et cruel. De tels agissements doivent être regardés comme des actes de torture au sens de l'article 3 de la Convention.

Dans ces conditions il est évident que les droits de Pinar Selek ont été bafoués à de nombreuses reprises. Ces entorses au droit ont été basées sur des témoignages à son encontre obtenus sous la torture, et démentis par la suite au tribunal ; sur des rapports officiels dont le caractère truqué a été ensuite reconnu lors des procès ; sur des rapports d'experts dépourvus de validité scientifique ; sur des interventions illégales, et même des menaces et agressions. Aujourd'hui, son cas devient symbolique d'une exigence de justice par le public tant en Turquie qu'à l'étranger. Le cas Selek, par sa prolongation, par la torture qu'elle a subie et le déni de son droit à un procès équitable, est désormais à l'ordre du jour de la Cour européenne des droits de l'homme.

Considérant qu'en France, l'Académie des Sciences a décidé de s'intéresser aux violations des droits de l'homme dont sont victimes, à travers le monde, des hommes de science (y compris des médecins, chercheurs en sciences humaines, Ingénieurs, enseignants constitués et l'Académie des sciences de l'Institut de France rassemble des savants français et s'associe des savants étrangers choisis les uns et les autres parmi les plus éminents.

La vérité c'est que la Charte des Nations Unies réaffirme la foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine et dans l'égalité des droits de l'homme et de la femme, et la Déclaration universelle des droits de l'homme affirme le principe de la non-discrimination et proclame que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit et que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés qui y sont énoncés, sans distinction aucune, notamment de sexe,

Il faut rappeler que la discrimination à l'encontre des femmes viole les principes de l'égalité des droits et du respect de la dignité humaine, qu'elle entrave la participation des femmes, dans les mêmes conditions que les hommes, à la vie politique, sociale, économique et culturelle de leur pays, qu'elle fait obstacle à l'accroissement du bien-être de la société et de la famille et qu'elle empêche les femmes de servir leur pays et l'humanité dans toute la mesure de leurs possibilités,

Je pense que «Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance»« Toute personne a droit à la liberté de pensée» Mais la Turquie n'a pas respecté les normes du Droit International Humanitaire. La Turquie fait en tout cas partie du Conseil de l'Europe et la CEDH doit donc vérifier le respect par elle de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales. La Cour européenne des droits de l'homme a condamné la Turquie.

*Je pense que Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.*

Je pense qu'en science, on peut avoir raison tout seul. Et, seul d'abord, parvenir à convaincre par la persuasion. Tout chercheur ayant fait ne fût-ce qu'une contribution à la fois originale et inattendue sait la fragilité de la vérité naissante, et son besoin de protection. Après avoir pu traverser certaines de ces adversités, on ressent émerveillement et gratitude, pour ces moeurs de la

communauté savante qui permettent (quelquefois, du moins) convergence de l'attention, discernement de la qualité et juste reconnaissance du mérite.

Face à cette situation, je pense que l'intervention du CADHOS est indispensable du point de vue de l'éthique judiciaire en vertu de l'article de 21 de la Convention européenne des droits de l'homme, lequel définit les conditions d'exercice des fonctions :

« Considérant qu'il convient, dans un souci de clarté et de transparence, d'énoncer les principes qui sous-tendent les conditions d'exercice des fonctions judiciaires, sans pour autant préjuger de l'interprétation ou de l'application des dispositions évoquées ;

Considérant que les principes énoncés dans la présente résolution sont de nature à renforcer la confiance que le public place dans la juridiction internationale de protection des droits de l'homme;”

Considérant que l'Académie des sciences a créé en son sein le Comité de défense des hommes de sciences (CODHOS), qui a pour mission de venir en aide aux scientifiques qui sont victimes de violations des principes de la Déclaration des droits de l'Homme.

En plain de l'espoir et de confiance à la justice de l'Académie des Sciences en son sein le CODHOS représente la France dans le réseau international des droits de l'homme et par votre intervention auprès duquel, le Comité pourra intervenir en faveur de sociologue PINAR SELEK.<sup>1</sup>

Dans l'attente, Madame le Secrétaire Perpétuel, je vous prie de croire à l'assurance de ma haute considération.

Dr Ali KILIÇ  
Président du CRSK

---

<sup>1</sup> Voir le dossier complet de sociologue PINAR SELEK.

**CENTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DU KURDISTAN  
(CRSK)**

Association de Loi 1901 RDA N°W212005346,  
4 Rue de Saverne, 21000 DIJON FRANCE

Dr Ali KILIC  
Président  
Es docteur en Sciences Philosophiques  
[dralikilic@yahoo.fr](mailto:dralikilic@yahoo.fr)  
Mobile : 0033631556896  
Dom.0033080432421

Dijon le 10 novembre 2012

**JUSTICE ET LIBERTE POUR LA SOCIOLOGUE  
PINAR SELEK**



Professeur Dr. Dr. h. c. mult. **Jörg Hacker**  
Deutsche Akademie der Naturforscher Leopoldina  
– Nationale Akademie der Wissenschaften  
Emil-Abderhalden-Straße 37 06108 Halle

Monsieur le Professeur

Je me permets de vous envoyer la lettre que nous avons envoyée à Madame, le Prof. Dr. Catherine Bréchnac, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences au sujet de Sociologue PINAR,SELEK.

Cette chercheuse est arrêtée en 1998 en Turquie, soumise à la torture physique, emprisonnée pendant deux ans et demi en raison de ses recherches sociologiques sur la question Kurde. Depuis quatorze ans elle fait l'objet d'une torture psychologique. Son procès n'est pas encore terminé. En raison de vices de forme, une nouvelle audience doit se tenir dans le cadre de l'affaire du Marché égyptien (1998), pour laquelle la sociologue Pinar Selek a déjà été acquittée trois fois, mais l'audience en date du 1<sup>er</sup> août 2012 à 10 heures, à la 12<sup>e</sup> Haute cour criminelle d'Istanbul, à Çaglayan a été renvoyée au 22 novembre 2012. Cette situation, est une négation de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Nous pensons comme nos collègues français que «la dimension internationale est essentielle à l'identité et à l'expression de l'Académie des sciences. Au-delà de ses liens académiques formels, bilatéraux ou multilatéraux, elle participe à l'animation scientifique internationale, à l'écoute des nouvelles composantes sociales, économiques et éthiques de la recherche, tout en restant attachée à ses objectifs permanents du développement des connaissances et de l'éducation»

Nous savons que L'Académie allemande des Sciences naturelles Leopoldina été fondée en 1652 à Schweinfurt, et a depuis 1878 été fondée à Halle / Saale. Les membres de scientifiques exceptionnels et des universitaires sont choisis à travers le monde. Depuis 2008, la Leopoldina, l'Académie nationale des sciences

La Leopoldina représente l'Académie allemande des sciences dans les enceintes internationales. La Leopoldina entretient des relations à la science en Europe et en dehors de l'Europe à travers des événements communs, mais aussi par la participation à divers comités et par la coopération avec les académies nationales des pays du G8. Son but de promouvoir une académie nationale par leurs nombreuses rencontres et de colloques, par le biais de ses réunions annuelles et des conférences annuelles et à travers ses conférences mensuelles et des séminaires, l'histoire de la collaboration scientifique entre les chercheurs Elle rend en charge la formation des jeunes scientifiques par le financement Leopoldina et soutient les jeunes scientifiques dans le cadre de la Jeune Académie.

Vous trouverez ci jointe ma lettre destinée à Monsieur François Hollande, Président de la République Française et à Madame, le Prof. Dr .

Catherine Bréchnac, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences au sujet de Sociologue PINAR,SELEK.

Nous avons besoin de votre contribution scientifique et de vos collègues académiciens de votre Académie des Sciences

Dans l'attente je vous prie de croire Monsieur le Professeur à l'assurance de ma haute considération.

Dr Ali KILIC  
Président du CRSK  
Centre de la Recherche Scientifique du Kurdistan

Annexe-1 lettre destinée à Monsieur François Hollande, Président de la République Française  
Annexe- II Lettre à Madame, le Prof. Dr . Catherine Bréchnac, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences



CENTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DU KURDISTAN  
(CRSK)

Association de Loi 1901 RDA N°W212005346,  
4 Rue de Saverne, 21000 DIJON FRANCE

Dr Ali KILIC

Dijon le 10 novembre 2012

Président

Es docteur en Sciences Philosophiques

[dralikilic@yahoo.fr](mailto:dralikilic@yahoo.fr)

Mobile : 0033631556896

Dom.0033080432421

Monsieur Andrezej LEGOCKI,  
Président de l'Académie des sciences de Pologne

Monsieur le Professeur

Je me permets de vous vous présenter la lettre que nous avons envoyée à Madame, le Prof. Dr. Catherine Bréchnac, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences au sujet de Sociologue PINAR,SELEK.

Cette chercheuse est arrêtée en 1998 en Turquie, soumise à la torture physique, emprisonnée pendant deux ans et demi en raison de ses recherches sociologiques sur la question Kurde. Depuis quatorze ans elle fait l'objet d'une torture psychologique. Son procès n'est pas encore terminé. En raison de vices de forme, une nouvelle audience doit se tenir dans le cadre de l'affaire du Marché égyptien (1998), pour laquelle la sociologue Pinar Selek a déjà été acquittée trois fois, mais l'audience en date du 1<sup>er</sup> août 2012 à 10 heures, à la 12<sup>e</sup> Haute cour criminelle d'Istanbul, à Çaglayan a été renvoyée au 22 novembre 2012. Cette situation, est une négation de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Nous pensons comme nos collègues français que «la dimension internationale est essentielle à l'identité et à l'expression de l'Académie des sciences. Au-delà de ses liens académiques formels, bilatéraux ou multilatéraux, elle participe à l'animation scientifique internationale, à l'écoute des nouvelles composantes sociales, économiques et éthiques de la recherche, tout en restant attachée à ses objectifs permanents du développement des connaissances et de l'éducation»

Nous savons que l'Académie des sciences de Pologne (PAN) a été créée en 1952 en remplacement l'Académie des arts et des sciences de Cracovie. En

1989, l'Académie a cessé de fonctionner et elle a été renouvelée par une décision du Parlement du 25 avril 1997. L'Académie est composée de 350 membres élus par l'Assemblée générale et des membres étrangers, dont 28 Français. Parmi ceux-ci, 11 sont également membres de l'Académie des sciences de France. Les Académiciens de l'Académie polonaise sont regroupés en 7 divisions (sciences sociales ; biologie ; mathématiques, physique, chimie ; technologie ; agriculture, forêt et sciences vétérinaires ; sciences médicales ; sciences de la terre et mines). Elle gère 79 centres de recherche dont des jardins botaniques, des bibliothèques ou des musées, ainsi que des structures à l'étranger.

Vous trouverez ci jointe ma lettre destinée à Monsieur François Hollande, Président de la République Française et à Madame, le Prof. Dr . Catherine Bréchnac, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences.

Nous avons besoin de votre contribution scientifique et de vos collègues académiciens de votre Académie des Sciences

Dans l'attente je vous prie de croire Monsieur le Professeur à l'assurance de ma haute considération.

Dr Ali KILIC  
Président du CRSK  
Centre de la Recherche Scientifique du Kurdistan

Annexe-1 lettre destinée à Monsieur François Hollande, Président de la République Française  
Annexe- II Lettre à Madame, le Prof. Dr . Catherine Bréchnac, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences

CENTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DU KURDISTAN  
(CRSK)

Association de Loi 1901 RDA N°W212005346,  
4 Rue de Saverne, 21000 DIJON FRANCE

Dr Ali KILIC

Dijon le 10 novembre 2012

Président

Es docteur en Sciences Philosophiques

[dralikilic@yahoo.fr](mailto:dralikilic@yahoo.fr)

Mobile : 0033631556896

Dom.0033080432421

Prof.Dr. Lamberto MAFFEI

Presidente dell'Accademia Nazionale dei Lincei.

Palazzo Corsini - Via della Lungara, 10 - 00165 ROMA

Signor Presidente Professor

Vi invio il nostro progetto\_la lettera che abbiamo inviato alla signora,  
il prof. Dr. Bréchnac, segretario permanente dell'Accademia delle Scienze di  
Sociologo PINAR, Selek.

Il ricercatore si fermò nel 1998 in Turchia, oggetto di torture fisiche,  
imprigionato per due anni e mezzo a causa della sua ricerca sociologica sulla  
questione curda. Quattordici anni è oggetto di una tortura psicologica. Il suo  
processo non è ancora completa. A causa di difetti, una nuova udienza deve  
essere tenuta nel quadro del caso Mercato Egiziano (1998), per la quale il  
sociologo Pinar Selek è già stato pagato tre volte, ma l'udienza del 1 Agosto  
2012 alle ore 10, al 12 ° alta Corte penale di Istanbul, è stato presentato al  
Caglayan del 22 novembre 2012. Si tratta di una negazione della Convenzione  
europea dei diritti dell'uomo.

Siamo d'accordo con i nostri colleghi francesi che "la dimensione  
internazionale è fondamentale per l'identità e l'espressione dell'Accademia delle  
Scienze. Al di là dei suoi legami ai titoli accademici, bilaterale o multilaterale,  
ha partecipato agli eventi scientifici internazionali, ascoltando i nuovi elementi  
sociali, economici ed etici della ricerca, pur rimanendo impegnata ai suoi  
obiettivi in corso di sviluppo delle conoscenze ed Educazione "

Sappiamo che fondata nel 1603 da Federico Cesi, è la più antica  
accademia del mondo; annoverò tra i suoi primi Soci Galileo Galilei.

Massima istituzione culturale italiana, Ente pubblico non economico,  
classificata tra gli Enti di primo livello "Enti di notevole rilievo", dal luglio 1992  
è consulente scientifico e culturale del Presidente della Repubblica, che

recentemente, motu proprio, le ha accordato l'Alto patronato permanente.

Fine istituzionale dell'Accademia è “promuovere, coordinare, integrare e diffondere le conoscenze scientifiche nelle loro più elevate espressioni nel quadro dell'unità e universalità della cultura”.

Organizza congressi, conferenze, convegni e seminari nazionali e internazionali; partecipa con i propri Soci ad analoghe manifestazioni italiane e straniere e può assumere la rappresentanza anche internazionale di consimili Istituzioni culturali; promuove e realizza attività e missioni di ricerca; conferisce premi e borse di studio; pubblica i resoconti delle proprie tornate e le note e memorie in esse presentate nonché gli atti dei congressi, convegni e seminari e di altre iniziative da essa promosse. Fornisce pareri ai pubblici poteri nei campi di propria competenza; eventualmente formula proposte .

Troverete la mia lettera al'\_allegata la mia lettera al signor François Hollande, Presidente della Repubblica francese Signora, il Prof.. Dr. Bréchnac, segretario permanente dell'Accademia delle Scienze di Sociologo PINAR, Selek.

Abbiamo bisogno del vostro ingresso e accademici scientifici della vostra colleghi dell'Accademia delle Scienze

In attesa Vi prego di credere Professore presso l'espressione della mia più alta considerazione.

Dr. Ali Kilic

Presidente del CRSK

Centro per la Ricerca Scientifica del Kurdistan

Allegato-1 lettera a François Hollande, il Presidente della Repubblica francese  
Appendice II Lettera a madame, il prof. Dr. Bréchnac, segretario permanente dell'Accademia delle Scienze

CENTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DU KURDISTAN  
(CRSK)

Association de Loi 1901 RDA N°W212005346,  
4 Rue de Saverne, 21000 DIJON FRANCE

Dr Ali KILIC

Dijon le 10 novembre 2012

Président

Es docteur en Sciences Philosophiques

[dralikilic@yahoo.fr](mailto:dralikilic@yahoo.fr)

Mobile : 0033631556896

Dom.0033080432421

Dr. Maria Protopapa–Marneli  
Centre de recherche pour la philosophie grecque

Chère Dr. Maria Protopapa–Marneli

Je me permets de vous présenter la lettre que nous avons envoyée à Madame, le Prof. Dr . Catherine Bréchnac, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences au sujet de Sociologue PINAR,SELEK.

Cette chercheuse est arrêtée en 1998 en Turquie, soumise à la torture physique, emprisonnée pendant deux ans et demi en raison de ses recherches sociologiques sur la question Kurde. Depuis quatorze ans elle fait l'objet d'une torture psychologique. Son procès n'est pas encore terminé. En raison de vices de forme, une nouvelle audience doit se tenir dans le cadre de l'affaire du Marché égyptien (1998), pour laquelle la sociologue Pınar Selek a déjà été acquittée trois fois, mais l'audience en date du 1<sup>er</sup> août 2012 à 10 heures, à la 12<sup>e</sup> Haute cour criminelle d'Istanbul, à Çaglayan a été renvoyée au 22 novembre 2012. Cette situation, est une négation de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Nous pensons comme nos collègues français que «la dimension internationale est essentielle à l'identité et à l'expression de l'Académie des sciences. Au-delà de ses liens académiques formels, bilatéraux ou multilatéraux, elle participe à l'animation scientifique internationale, à l'écoute des nouvelles composantes sociales, économiques et éthiques de la recherche, tout en restant attachée à ses objectifs permanents du développement des connaissances et de l'éducation»

Nous savons que le décret constitutionnel de Mars 18th 1926 concernant le Règlement de votre Académie des Sciences d'Athènes. Selon ses règlements, votre Académie est composée de trois sections: les sciences, les lettres et beaux-arts et des sciences morales et politiques. Le but principal de l'Académie des Sciences d'Athènes est la culture et à l'avancement des sciences, des lettres et des beaux-arts, la conduite de la recherche scientifique et l'étude, et l'offre de conseils tirés de l'Etat dans ces domaines. Dans la poursuite de ces objectifs, l'Académie d'Athènes soutient la recherche scientifique, participe à des organisations scientifiques internationales, réalise des publications, accorde des bourses, et confère prix et distinctions honorifiques.

Actuellement, il y a 13 centres de recherche et 10 bureaux de recherche à l'exploitation, le tout avec des bibliothèques spécialisées, ainsi que d'une bibliothèque centrale nommée «Ioannis Sykoutris Bibliothèque".

Depuis 2002, l'Académie a supervisé la Fondation de la recherche médicale et biologique et je sais que vous avez la responsabilité au sein Centre de recherche pour la philosophie grecque de l'Académie d'Athènes a été fondée en 1966 afin de contribuer au plus haut degré possible de faire des recherches sur la philosophie grecque et de son histoire. Officiellement, il a commencé à fonctionner au printemps 1970 et il est devenu un véhicule pour la recherche systématique et l'étude approfondie des sources antiques philosophiques et les textes des philosophes grecs, ainsi que pour la compilation et l'évaluation critique de la bibliographie moderne sur la philosophie grecque, à partir ses débuts (présocratique, platonicienne, aristotélicienne) à travers la période hellénistique et byzantine du 18ème siècle et 19ème siècles.

Vous trouverez ci jointe ma lettre destinée à Monsieur François Hollande, Président de la République Française à Madame, le Prof. Dr . Catherine Bréchnac, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences au sujet de Sociologue PINAR,SELEK.

Nous avons besoin de votre contribution scientifique et de vos collègues académiciens de votre Académie des Sciences

Dans l'attente je vous prie de croire Madame à l'assurance de ma haute considération.

Dr Ali KILIC

Président du CRSK

Centre de la Recherche Scientifique du Kurdistan

Annexe-1 lettre destinée à Monsieur François Hollande, Président de la République Française

Annexe- II Lettre à Madame, le Prof. Dr . Catherine Bréchnac, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences

CENTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DU KURDISTAN  
(CRSK)

Association de Loi 1901 RDA N°W212005346,  
4 Rue de Saverne, 21000 DIJON FRANCE

Dr Ali KILIC

Dijon le 10 novembre 2012

Président

Es docteur en Sciences Philosophiques

[dralikilic@yahoo.fr](mailto:dralikilic@yahoo.fr)

Mobile : 0033631556896

Dom.0033080432421

Monsieur Zenonas Rokus RUDZIKAS,  
Président de l'Académie des Sciences  
Lithuanian Academy of Sciences  
3 Gedimino Avenue  
Vilnius 2600 Lituanie

Monsieur le Professeur

Je me permets de vous présenter la lettre que nous avons envoyée à Madame, le Prof. Dr . Catherine Bréchnac, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences au sujet de Sociologue PINAR,SELEK.

Cette chercheuse est arrêtée en 1998 en Turquie, soumise à la torture physique, emprisonnée pendant deux ans et demi en raison de ses recherches sociologiques sur la question Kurde. Depuis quatorze ans elle fait l'objet d'une torture psychologique. Son procès n'est pas encore terminé. En raison de vices de forme, une nouvelle audience doit se tenir dans le cadre de l'affaire du Marché égyptien (1998), pour laquelle la sociologue Pınar Selek a déjà été acquittée trois fois, mais l'audience en date du 1<sup>er</sup> août 2012 à 10 heures, à la 12<sup>e</sup> Haute cour criminelle d'Istanbul, à Çaglayan a été renvoyée au 22 novembre 2012. Cette situation, est une négation de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Nous pensons comme nos collègues français que «la dimension internationale est essentielle à l'identité et à l'expression de l'Académie des sciences. Au-delà de ses liens académiques formels, bilatéraux ou multilatéraux, elle participe à l'animation scientifique internationale, à l'écoute des nouvelles composantes sociales, économiques et éthiques de la recherche, tout en restant attachée à ses objectifs permanents du développement des connaissances et de l'éducation»



Nous savons que la « Lithuanian Academy of Sciences » a été fondée à Vilnius comme Académie des sciences et des études de la République de Lituanie le 16 janvier 1941. Le 12 février 1991, elle a changé de statut et pris son nom actuel. Elle est organisée en 5 divisions : humanités et sciences sociales ; physique, mathématiques, chimie ; biologie, médecine, sciences de la terre ; agriculture et forêts, technologies). Elle comporte 28 membres et des membres associés étrangers. Elle gère 24 des 29 Instituts de recherche nationaux, toutes disciplines confondues

Vous trouverez ci jointe jointe ma lettre destinée à Monsieur François Hollande, Président de la République Française à Madame, le Prof. Dr . Catherine Bréchignac, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences au sujet de Sociologue PINAR,SELEK.

Nous avons besoin de votre contribution scientifique et de vos collègues académiciens de votre Académie des Sciences

Dans l'attente je vous prie de croire Monsieur le Professeur à l'assurance de ma haute considération.

Dr Ali KILIC

Président du CRSK

Centre de la Recherche Scientifique du Kurdistan

Annexe-1 lettre destinée à Monsieur François Hollande, Président de la République Française  
Annexe- II Lettre à Madame, le Prof. Dr . Catherine Bréchignac, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences

CENTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DU KURDISTAN  
(CRSK)

Association de Loi 1901 RDA N°W212005346,  
4 Rue de Saverne, 21000 DIJON FRANCE

Dr Ali KILIC

Dijon le 10 novembre 2012

Président

Es docteur en Sciences Philosophiques

[dralikilic@yahoo.fr](mailto:dralikilic@yahoo.fr)

Mobile : 0033631556896

Dom.0033080432421

Monsieur le Président Juris EKMANIS

Latvian Academy of Sciences

Akademijas lauk. 1

LV-1524 Riga –Lettonie

Monsieur le Professeur,

Je me permets de vous présenter la lettre que nous avons envoyée à Madame, le Prof. Dr. Catherine Bréchnac, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences au sujet de Sociologue PINAR,SELEK.

Cette chercheuse est arrêtée en 1998 en Turquie, soumise à la torture physique, emprisonnée pendant deux ans et demi en raison de ses recherches sociologiques sur la question Kurde. Depuis quatorze ans elle fait l'objet d'une torture psychologique. Son procès n'est pas encore terminé. En raison de vices de forme, une nouvelle audience doit se tenir dans le cadre de l'affaire du Marché égyptien (1998), pour laquelle la sociologue Pinar Selek a déjà été acquittée trois fois, mais l'audience en date du 1<sup>er</sup> août 2012 à 10 heures, à la 12<sup>e</sup> Haute cour criminelle d'Istanbul, à Çaglayan a été renvoyée au 22 novembre 2012. Cette situation, est une négation de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Nous pensons comme nos collègues français que «la dimension internationale est essentielle à l'identité et à l'expression de l'Académie des sciences. Au-delà de ses liens académiques formels, bilatéraux ou multilatéraux, elle participe à l'animation scientifique internationale, à l'écoute des nouvelles composantes sociales, économiques et éthiques de la recherche, tout en restant attachée à ses objectifs permanents du développement des connaissances et de l'éducation»

Nous savons que L'Académie des sciences de Lettonie a été créée en 1946 ; elle avait été précédée par des unions scientifiques depuis 1815. En 1992,

sa structure a été modifiée pour la rapprocher de celles des autres Académies européennes. Elle comprend 3 divisions (physique, technologie, mathématiques ; chimie, biologie, médecine ; sciences humaines et sociales). Elle gère un Conseil pluridisciplinaire le « Latvian Council of Science » qui élabore la politique de recherche dans le pays, et un outil d'évaluation, le « Centre for Science and Technology Studies ».

Vous trouverez ci jointe ma lettre destinée à Monsieur François Hollande, Président de la République Française à Madame, le Prof. Dr . Catherine Bréchnac, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences au sujet de Sociologue PINAR,SELEK.

Nous avons besoin de votre contribution scientifique et de vos collègues académiciens de votre Académie des Sciences

Dans l'attente je vous prie de croire Monsieur le Professeur à l'assurance de ma haute considération.

Dr Ali KILIC

Président du CRSK

Centre de la Recherche Scientifique du Kurdistan

Annexe-1 lettre destinée à Monsieur François Hollande, Président de la République Française  
Annexe- II Lettre à Madame, le Prof. Dr . Catherine Bréchnac, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences

CENTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DU KURDISTAN  
(CRSK)

Association de Loi 1901 RDA N°W212005346,  
4 Rue de Saverne, 21000 DIJON FRANCE

Dr Ali KILIC  
Président  
Es docteur en Sciences Philosophiques  
[dralikilic@yahoo.fr](mailto:dralikilic@yahoo.fr)  
Mobile : 0033631556896  
Dom.0033080432421

Dijon le 10 novembre 2012

Monsieur le Président Szilveszter VIZI  
Stefan KROO, Président honoraire de l'Académie des sciences  
Hungarian Academy of Sciences  
Roosevelt tér 9  
1051 Budapest (Hongrie)

Messieurs les Professeurs

Je me permets de vous présenter la lettre que nous avons envoyée à Madame, le Prof. Dr. Catherine Bréchnac, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences au sujet de Sociologue PINAR,SELEK.

Cette chercheuse est arrêtée en 1998 en Turquie, soumise à la torture physique, emprisonnée pendant deux ans et demi en raison de ses recherches sociologiques sur la question Kurde. Depuis quatorze ans elle fait l'objet d'une torture psychologique. Son procès n'est pas encore terminé. En raison de vices de forme, une nouvelle audience doit se tenir dans le cadre de l'affaire du Marché égyptien (1998), pour laquelle la sociologue Pinar Selek a déjà été acquittée trois fois, mais l'audience en date du 1<sup>er</sup> août 2012 à 10 heures, à la 12<sup>e</sup> Haute cour criminelle d'Istanbul, à Çaglayan a été renvoyée au 22 novembre 2012. Cette situation, est une négation de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Nous pensons comme nos collègues français que «la dimension internationale est essentielle à l'identité et à l'expression de l'Académie des sciences. Au-delà de ses liens académiques formels, bilatéraux ou multilatéraux, elle participe à l'animation scientifique internationale, à l'écoute des nouvelles composantes sociales, économiques et éthiques de la recherche, tout en restant

attachée à ses objectifs permanents du développement des connaissances et de l'éducation»

Nous savons que l'Académie des Sciences de Hongrie a été créée en 1825 et a joué un rôle éminent dans la vie scientifique du pays, notamment par les avis qu'elle a formulés à la demande de l'État. Elle comporte 200 membres de moins de 70 ans, 320 en tout. Deux dates marquantes sont à signaler : 1949 où l'Académie a adopté le modèle de structure et de fonctionnement soviétique et 1988, où des réformes ont été introduites, traduites dans un nouvel acte promulgué en 1994, qui a vu la réintégration d'Académiciens expulsés en 1949, l'adoption de règles strictes, comme l'élection des membres (200 de moins de 70 ans) et du Présidium. Elle comporte 8 sections scientifiques (mathématiques, agriculture, sciences médicales, sciences techniques, chimie, biologie, sciences de la terre, physique). Elle gère 49 Instituts de recherche, couvrant l'ensemble de ses sections, y compris celles de sciences humaines.

Vous trouverez ci jointe ma lettre destinée à Monsieur François Hollande, Président de la République Française à Madame, le Prof. Dr . Catherine Bréchnac, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences au sujet de Sociologue PINAR,SELEK.

Nous avons besoin de votre contribution scientifique et de vos collègues académiciens de votre Académie des Sciences

Dans l'attente je vous prie de croire Monsieur le Professeur à l'assurance de ma haute considération.

Dr Ali KILIC

Président du CRSK

Centre de la Recherche Scientifique du Kurdistan

Annexe-1 lettre destinée à Monsieur François Hollande, Président de la République Française  
Annexe- II Lettre à Madame, le Prof. Dr . Catherine Bréchnac, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences

CENTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DU KURDISTAN  
(CRSK)

Association de Loi 1901 RDA N°W212005346,  
4 Rue de Saverne, 21000 DIJON FRANCE

Dr Ali KILIC  
Président  
Es docteur en Sciences Philosophiques  
[dralikilic@yahoo.fr](mailto:dralikilic@yahoo.fr)  
Mobile : 0033631556896  
Dom.0033080432421

Dijon le 10 novembre 2012

Messieurs

Richard VILLEMS. Le président précédent, Jüri Engelbrecht, est vice-président.  
Jüri ENGELBRECHT, Vice-Président de l'Académie des sciences Estonie

Estonian Academy of Sciences  
Kohtu Street 6  
10130 Tallin Estonie

Messieurs les Professeurs

Je me permets de vous présenter la lettre que nous avons envoyée à  
Madame, le Prof. Dr . Catherine Bréchnac, Secrétaire Perpétuel de  
l'Académie des Sciences au sujet de Sociologue PINAR,SELEK.

Cette chercheuse est arrêtée en 1998 en Turquie, soumise à la torture physique, emprisonnée pendant deux ans et demi en raison de ses recherches sociologiques sur la question Kurde. Depuis quatorze ans elle fait l'objet d'une torture psychologique. Son procès n'est pas encore terminé. En raison de vices de forme, une nouvelle audience doit se tenir dans le cadre de l'affaire du Marché égyptien (1998), pour laquelle la sociologue Pinar Selek a déjà été acquittée trois fois, mais l'audience en date du 1<sup>er</sup> août 2012 à 10 heures, à la 12<sup>e</sup> Haute cour criminelle d'Istanbul, à Çaglayan a été renvoyée au 22 novembre 2012. Cette situation, est une négation de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Nous pensons comme nos collègues français que «la dimension internationale est essentielle à l'identité et à l'expression de l'Académie des sciences. Au-delà de ses liens académiques formels, bilatéraux ou multilatéraux, elle participe à l'animation scientifique internationale, à l'écoute des nouvelles composantes sociales, économiques et éthiques de la recherche, tout en restant

attachée à ses objectifs permanents du développement des connaissances et de l'éducation»

Nous savons que l'Académie des Sciences d'Estonie a été créée en 1938 par l'État d'Estonie, son protecteur. Un nouvel acte de création date du 29 avril 1997, correspondant à l'autonomisation du pays. L'Académie est organisée en divisions (astronomie, physique, informatique, ingénierie, biologie, géologie, chimie, humanités et sciences sociales). Elle gère des Instituts de recherche (zoologie et botanique, écologie, un observatoire).

Vous trouverez ci jointe jointe ma lettre destinée à Monsieur François Hollande, Président de la République Française à Madame, le Prof. Dr . Catherine Bréchnac, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences au sujet de Sociologue PINAR,SELEK.

Nous avons besoin de votre contribution scientifique et de vos collègues académiciens de votre Académie des Sciences

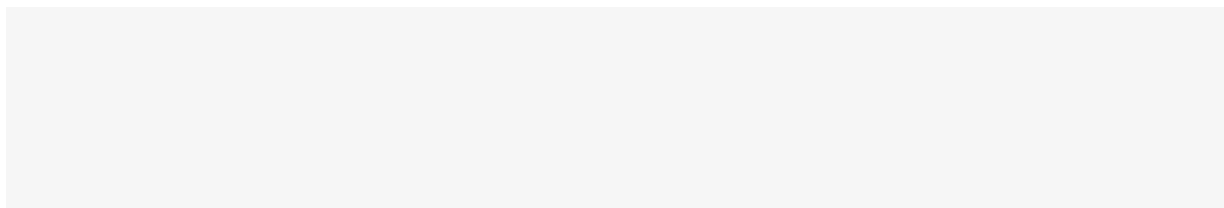
Dans l'attente je vous prie de croire Messieurs les Professeurs à l'assurance de ma haute considération.

Dr Ali KILIC

Président du CRSK

Centre de la Recherche Scientifique du Kurdistan

Annexe-1 lettre destinée à Monsieur François Hollande, Président de la République Française  
Annexe- II Lettre à Madame, le Prof. Dr . Catherine Bréchnac, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences



CENTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DU KURDISTAN  
(CRSK)

Association de Loi 1901 RDA N°W212005346,  
4 Rue de Saverne, 21000 DIJON FRANCE

Dr Ali KILIC

Dijon le 10 novembre 2012

Président

Es docteur en Sciences Philosophiques

[dralikilic@yahoo.fr](mailto:dralikilic@yahoo.fr)

Mobile : 0033631556896

Dom.0033080432421

Prof. Antonis KAKAS

University of Cyprus

PO Box 20537 1678 Nicosia (Chypre)

Monsieur le Professeur

Je me permets de vous présenter la lettre que nous avons envoyée à Madame, le Prof. Dr . Catherine Bréchnignac, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences au sujet de Sociologue PINAR,SELEK.

Cette chercheuse est arrêtée en 1998 en Turquie, soumise à la torture physique, emprisonnée pendant deux ans et demi en raison de ses recherches sociologiques sur la question Kurde. Depuis quatorze ans elle fait l'objet d'une torture psychologique. Son procès n'est pas encore terminé. En raison de vices de forme, une nouvelle audience doit se tenir dans le cadre de l'affaire du Marché égyptien (1998), pour laquelle la sociologue Pinar Selek a déjà été acquittée trois fois, mais l'audience en date du 1<sup>er</sup> août 2012 à 10 heures, à la 12<sup>e</sup> Haute cour criminelle d'Istanbul, à Çağlayan a été renvoyée au 22 novembre 2012. Cette situation, est une négation de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Nous pensons comme nos collègues français que «la dimension internationale est essentielle à l'identité et à l'expression de l'Académie des sciences. Au-delà de ses liens académiques formels, bilatéraux ou multilatéraux, elle participe à l'animation scientifique internationale, à l'écoute des nouvelles composantes sociales, économiques et éthiques de la recherche, tout en restant attachée à ses objectifs permanents du développement des connaissances et de l'éducation»

Vous trouverez ci jointe ma lettre destinée à Monsieur François



Hollande, Président de la République Française à Madame, le Prof. Dr .  
Catherine Bréchnac, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences au sujet  
de Sociologue PINAR,SELEK.

Nous avons besoin de votre contribution scientifique et de vos  
collègues académiciens de votre Académie des Sciences

Dans l'attente je vous prie de croire Monsieur le Professeur à  
l'assurance de ma haute considération.

Dr Ali KILIC

Président du CRSK

Centre de la Recherche Scientifique du Kurdistan

Annexe-1 lettre destinée à Monsieur François Hollande, Président de la République Française  
Annexe- II Lettre à Madame, le Prof. Dr . Catherine Bréchnac, Secrétaire Perpétuel de  
l'Académie des Sciences

CENTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DU KURDISTAN  
(CRSK)

Association de Loi 1901 RDA N°W212005346,  
4 Rue de Saverne, 21000 DIJON FRANCE

Dr Ali KILIC

Dijon le 10 novembre 2012

Président

Es docteur en Sciences Philosophiques

[dralikilic@yahoo.fr](mailto:dralikilic@yahoo.fr)

Mobile : 0033631556896

Dom.0033080432421

Monsieur le Professeur Nikola Săbotinov  
Président de l'Académie des Sciences de Bulgarie  
1, 15 Noemvri Str 1040 Sofia Bulgaria

Monsieur le Président

Lors du Colloque de l'Académie des Sciences à Paris j'ai fait votre connaissance et vous m'avait confié vos coordonnées académiques.

Vous trouverez ma lettre destinée à Madame, le Prof. Dr . Catherine Bréchnignac, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences au sujet de Sociologue PINAR,SELEK.

Cette chercheuse est arrêtée en 1998 en Turquie, soumise à la torture physique, emprisonnée pendant deux ans et demi en raison de ses recherches sociologiques sur la question Kurde. Depuis quatorze ans elle fait l'objet d'une torture psychologique. Son procès n'est pas encore terminé. En raison de vices de forme, une nouvelle audience doit se tenir dans le cadre de l'affaire du Marché égyptien (1998), pour laquelle la sociologue Pinar Selek a déjà été acquittée trois fois, mais l'audience en date du 1<sup>er</sup> août 2012 à 10 heures, à la 12<sup>e</sup> Haute cour criminelle d'Istanbul, à Çaglayan a été renvoyée au 22 novembre 2012. Cette situation, est une négation de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Vous trouverez ci jointe ma lettre destinée à Monsieur François Hollande, Président de la République Française à Madame, le Prof. Dr . Catherine Bréchnignac, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences au sujet de Sociologue PINAR,SELEK.

Nous avons besoin de votre contribution scientifique de vos collègues académiciens de votre Académie des Sciences

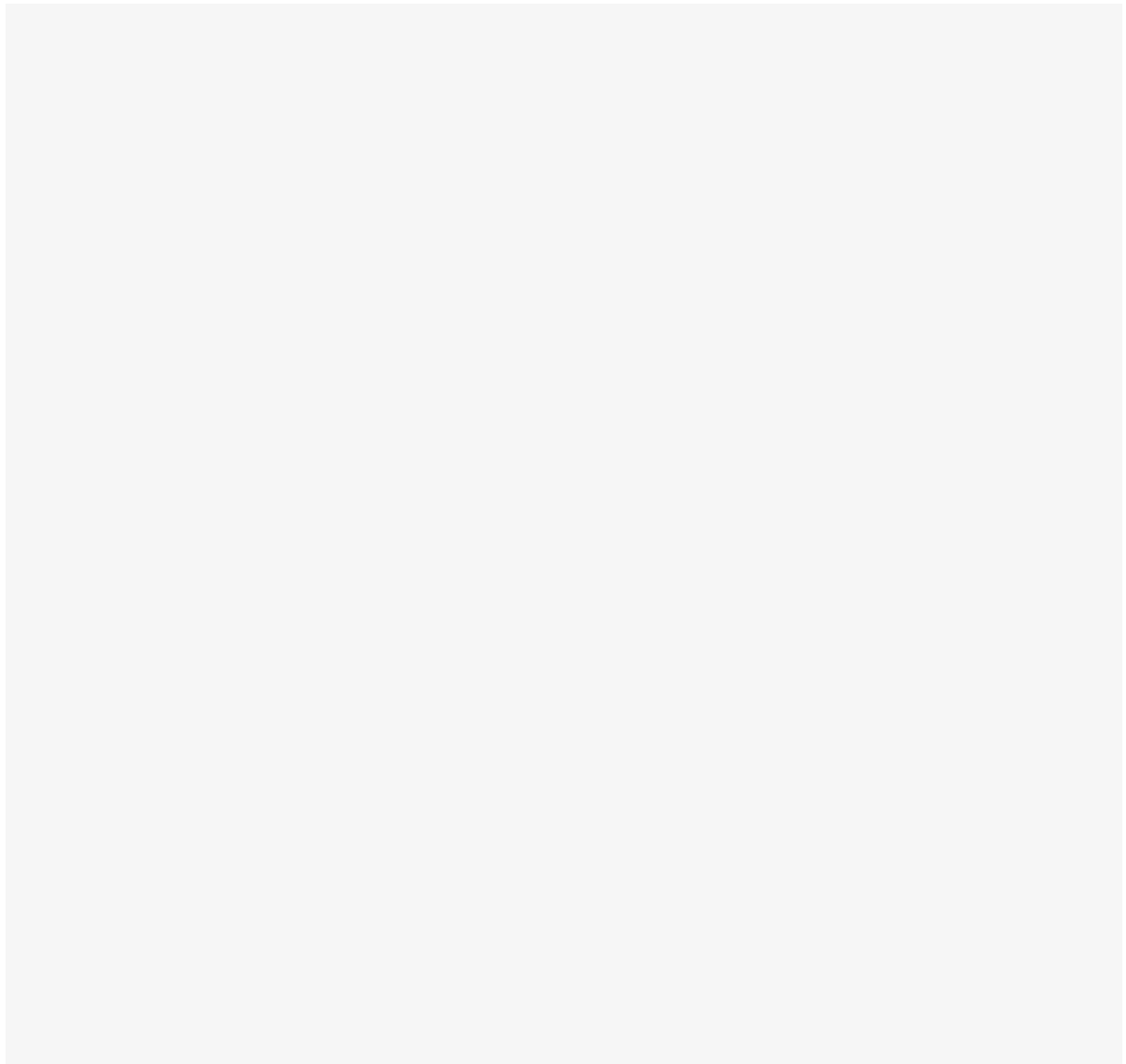
Dans l'attente je vous prie de croire Monsieur le Professeur,  
Académicien à l'assurance de ma haute considération.

Dr Ali KILIC

Président du CRSK

Centre de la Recherche Scientifique du Kurdistan

Annexe-1 lettre destinée à Monsieur François Hollande, Président de la République Française  
Annexe- II Lettre à Madame, le Prof. Dr . Catherine Bréchnignac, Secrétaire Perpétuel de  
l'Académie des Sciences



CENTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DU KURDISTAN  
(CRSK)

Association de Loi 1901 RDA N°W212005346,  
4 Rue de Saverne, 21000 DIJON FRANCE

Dr Ali KILIC

Dijon le 10 novembre 2012

Président

Es docteur en Sciences Philosophiques

[dralikilic@yahoo.fr](mailto:dralikilic@yahoo.fr)

Mobile : 0033631556896

Dom.0033080432421

Prof.Dr Vaclav PACES

Academy of Sciences of the Czech Republic (ASCR)

Institute of Experimental Biology and Genetics of the Czechoslovak Academy  
of Sciences (

- Dr Jan KRUŠÁK, Membre du Conseil académique [Chimie quantique]

- Prof. Jan PALOUŠ Affaires internationales [Astronomie

Academy of Sciences of the Czech Republic

Národní trída 3

117 20 Prague » (République Tchèque)

Dear Professor

I would send you our project the letter we sent to Mrs., Prof.. Dr.  
Bréchnignac, Permanent Secretary of the Academy of Sciences on PINAR  
Sociologist, SELEK.

The researcher stopped in 1998 in Turkey, subject to physical torture,  
imprisoned for two and a half years because of its sociological research on the  
Kurdish question. Fourteen years is the subject of a psychological torture. His  
trial is not yet complete. Because of flaws, a new hearing must be held within  
the framework of the Egyptian Market case (1998), for which the sociologist  
Pinar Selek has already been paid three times, but the hearing dated August 1,  
2012 at 10 am, at the 12th High Criminal Court of Istanbul, Çağlayan was  
referred to the November 22, 2012. This is a negation of the European  
Convention on Human Rights.

We agree with our French colleagues that "the international dimension is  
central to the identity and expression of the Academy of Sciences. Beyond his

formal academic ties, bilateral or multilateral, she participated in the international scientific events, listening to the new social elements, economic and ethical research, while remaining committed to its ongoing goals of knowledge development and Education "

The present-day Academy of Sciences of the Czech Republic in its work continues the research traditions and mission not only of the former Czechoslovak Academy of Sciences but also of its predecessors. The oldest long-lasting learned society was the Royal Czech Society of Sciences (founded in 1784) which encompassed both the humanities and the natural sciences. As early as 1861-1863 Jan Evangelista Purkyně proposed in his treatise *Academia* the establishment of an autonomous non-university scientific institution associating research institutes representing the main fields of the science of that time. This idea of an institution engaged in interdisciplinary research corresponds to the concept and structure of the present Academy of Sciences.

By the end of the 19th century, language-differentiated scientific institutions arose in this country: the Czech Academy of Science and the Arts in 1890 and the Association for the Fostering of German Science, Arts and Literature in Bohemia in 1891 were established. The Czech Academy of Science and the Arts was founded owing to the significant financial support from the Czech architect and builder, Josef Hlávka who became its first President. The aim of this institution was to promote the development of Czech science and literature and to support Czech arts. The most important work of this Academy was its publication activities. Scholarships and financial support were also provided and smaller research units arose upon its initiative as well.

After the foundation of the independent Czechoslovak Republic in 1918 other scientific institutions were established, such as the Masaryk Academy of Labour and autonomous state institutes, such as the Slavonic, Oriental and Archaeological Institutes.

After the totalitarian regime came to power in Czechoslovakia in 1948, all existing main scientific non-university institutions and learned societies were dissolved and instead the Czechoslovak Academy of Sciences was founded in 1953, comprising both a complex of research institutes and a learned society. Despite having been subjected to heavy ideological pressure until the fall of this regime in 1989, Czech science was nevertheless able to maintain its creative energy in a number of instances and to find its way to the world scientific community (although there were disparities with the various fields of sciences at different periods of the regime). This fact was made evident, among others, by the awarding of the Noble Prize to Jaroslav Heyrovský in 1959 and by the

worldwide recognition attained by Otto Wichterle for his discovery of contact lenses. Otto Wichterle became the first President of the Academy after the revival of democracy in this country.

The Academy of Sciences of the Czech Republic (ASCR) was established by Act No. 283/1992 Coll. as the Czech successor of the former Czechoslovak Academy of Sciences. It is a public non-university scientific institution of the Czech Republic encompassing a complex of research institutes engaged primarily in basic research. It is set up as a complex of 53 public research institutions. The Academy employs about 7,000 employees more than a half of whom are researchers with university degrees. The primary mission of ASCR and its institutes is to conduct basic research in a broad spectrum of the natural, technical and social sciences and the humanities. This research, whether highly specialised or interdisciplinary in nature, aims to advance developments in scientific knowledge at the international level, while also taking into account the specific needs of both Czech society and national culture. Scientists of the Academy institutes also participate in education, particularly through doctoral study programmes for young researchers and by teaching at universities as well. The Academy also fosters collaborations between applied research and industry. The integration of Czech science into the international context is being promoted by means of numerous joint international research projects and through the exchange of scientists with counterpart institutions abroad. Political changes in Czechoslovakia after 1989 also had an effect on the country's scientific life. The status of academicians and corresponding members at the Czechoslovak Academy of Sciences was abolished and replaced by a civic association. The Learned Society of the Czech Republic was established on May 10, 1994 at a festive session in the Hall of Patriots of Carolinum, the original seat of the Charles University, founded 1348 in Prague. Attending were 36 members of the Foundation for the Restoration of the Learned Society who became its Founding Members. New and Honorary Fellows of the Learned Society are elected at annual General Assemblies, pursuant to the Society's Statutes. The Czech Learned Society membership is comprised of 98 Fellows and 38 Honorary Fellows. The Learned Society of the Czech Republic is a civic association. The status of the Society in scientific life of this country was legally determined by the provision laid down in Section 3, paragraph 4 of Act No. 283/1992 Coll., on the Academy of Sciences of the Czech Republic, in the wording of Act No. 342/2005 Coll., effective from 13 September 2005, according to which the Academy supports the Society which contributes to the free, self-directed advancement of science in the Czech Republic and represents it towards similar foreign scientific institutions. Its executive body is the Council of the Society. The Society is an association of outstanding scientists from all disciplines of science. There shall be two kinds of membership in the Society: regular and honorary. A prerequisite to membership is a member's substantial

and creative contribution to science, and moral integrity. In exceptional instances, a recognized person who has made extraordinary contributions to the dissemination of scientific values in society may also become a member of the Society. In general, only scientists active within the territory of the Czech Republic can be elected regular members of the Society and only scientists active abroad can be elected honorary members of the Society. The number of regular members of the Society shall not exceed one hundred and eleven. The number of honorary members of the Society is not limited. The following is a list of the basic documents that establish and rule the Academy:

You will find my letter attached my letter to Mr. François Hollande, President of the French Republic Madam, Prof.. Dr. Bréchignac, Permanent Secretary of the Academy of Sciences on PINAR Sociologist, SELEK.

We need your input and scientific Academicians of your colleagues  
Academy of Sciences

Pending I beg you to believe Professor at the assurance of my highest consideration.

Dr. Ali Kilic

Chairman of CRSK

Centre for Scientific Research of Kurdistan

Annex-1 letter to Mr. François Hollande, President of the French Republic  
Appendix II Letter to madame, Prof.. Dr. Bréchignac, Permanent Secretary of the Academy of Sciences